

Conditions de participation au « Prix Anges et Démons 2009 »

Extrait du règlement

1. Choix du scénario

L'Association Anges & Démons & Kangaroos Films organisent du 1^{er} Novembre 2008 au 31 Mars 2009 inclus un grand concours de Scénarios.

Le prix « Anges et Démons » s'engage à récompenser des oeuvres fantastiques ou ésotériques. Le prix est ouvert à tous, sans limite d'âge.

L'association Anges & Démons envisage ce prix comme un atelier de création cinématographique.

2. Inscription des scénarios pour la présélection

Tous les scénarios envoyés pour la présélection doivent être inscrits en ligne sur le site <http://www.angesetdemon.com> (France) <http://www.angesetdemon.fr> (tout pays en dehors de la France) au moyen du bulletin d'inscription.

3. Sélection

Le directeur artistique sélectionne les scénarios. Le cercle de travail, formé de diverses personnalités conseille le directeur dans ses choix. Les scénarios peuvent être envoyés soit par mail

à l'adresse suivante et dans les délais d'inscription :
prix@angesetdemon.com

où
kangaroosfilms@gmail.com (pour les pièces jointes les plus lourdes)

soit par courrier à : Association Anges & Démons,
« Prix Anges et Démons », 14, Avenue des Pavillons,
75017 Paris - France

Attention : pour les scénarios venant de l'étranger ou accompagnés d'un DVD, prière d'ajouter sur le colis la mention : « No commercial value. For cultural purpose only ».

Les scénarios en langue étrangère doivent proposer une traduction Française.

Les frais d'envoi sont à la charge de l'expéditeur.

Les scénarios ne sont pas renvoyés, sauf demande exceptionnelle.

Délai d'envoi:

**Clôture le Mardi 31 Mars pour l'édition du prix
« Anges et Démons 2009 »**

4. Confirmation du scénario sélectionné

Un avis de sélection définitive est adressé au lauréat gagnant au plus tard à la fin Avril 2009. Si aucun avis n'est adressé jusqu'à cette date, cela signifie que le scénario n'a pas été retenu.

5. Documents à adresser

- **Le scénario** (avec l'adresse précise de l'auteur et si possible mail et téléphone)

- Accompagné le cas échéant du CV de l'auteur ou d'un texte de présentation (facultatif)

1 DVD d'une précédente réalisation est accepté si le ou la candidate souhaite l'ajouter (mais totalement facultatif seule compte la qualité du scénario adressé.)

3

6. Médiatisation

Les candidats acceptent que leur image soit diffusée pour toute utilisation médiatique (presse, télévision, internet et dans tout média existant ou à naître) concernant le prix « Anges & Démons ».

7. Participation

La participation au « Prix Anges & Démons » implique l'acceptation sans condition de tous les points de ce règlement.

8. Jury indépendant

Le **Jury 2009**, composé d'une dizaine de personnalités du monde du spectacle, est invité à décerner le prix « Anges & Démons ».

9. Prix

Le prix « Anges & Démons » est doté de 5 000 €uros

10. Promotion

Les scénarios primés « Anges & Démons », devront inclure visiblement le logo Prix « Anges & Démons » (avec l'année de remise) sur leur couverture et documentation promotionnelle.

**Prix « Anges & Démons » ,
Association « Anges & Démons » ,
14 Avenue des Pavillons,
75017 PARIS
France
prix@angesetdemons.com**

Rédaction Association Anges & Démons,
(<http://www.angesetdemons.com>)
Copyright Marque Anges & Démons –
Spacetel Communication – Kangaroos Films Production

